

pouvions tolérer qu'un entrepreneur privé refuse de se considérer responsable du bien de l'ensemble de la nation. Ici, je dois enregistrer mon désaccord avec le député de Vancouver-Sud quand il dit, dans un discours excellent à d'autres égards, que les redevances en Arabie séoudite atteignent jusqu'à 50 p. 100 et qu'il y a des entretiens en cours pour les élever jusqu'à 75 p. 100. Je pourrais mentionner d'autres endroits du monde où les redevances sur le pétrole dépassent même 75 p. 100.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: L'heure consacrée à l'étude des bills d'intérêt privé et public étant écoulée, la Chambre reprend les travaux interrompus à cinq heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Flynn.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Commission d'assurance-chômage—
699. Exécution de la Loi sur l'assurance-chômage—
Crédit supplémentaire, \$1,850,000.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. McMillan: Le ministre pourrait-il nous dire dans quel état se trouve la caisse d'assurance-chômage en ce moment? A combien s'élève-t-elle, et combien de titres ont été vendus?

L'hon. M. Fleming: En toute déférence, cette question ne se pose pas à l'occasion de l'examen de ce poste. A maintes reprises au cours de la présente session, nous avons renseigné les députés sur l'état de la caisse en réponse à des questions inscrites au *Feuilleton*. Je crois bien avoir donné des réponses de ce genre environ toutes les deux semaines pendant la session. Nous avons affaire ici non pas à la caisse d'assurance-chômage, mais uniquement à un crédit visant l'exécution de la loi. Comme je l'ai signalé cet après-midi, nous serons saisis d'un crédit afférent à la caisse au cours de la session.

M. McMillan: A mon avis, on devrait nous fournir des renseignements et nous dire s'il y a eu vente d'obligations ce mois-ci et, comme le marché des obligations a fléchi quelque peu, si ce fléchissement n'est pas attribuable, entre autre causes, au déversement de ces obligations sur le marché. En

outre, nous aimerions savoir si la recommandation de la commission consultative, savoir que le gouvernement devrait affecter 133 millions de dollars à la caisse...

M. le président: A l'ordre! Je dois notifier le député que ces questions me semblent étrangères au crédit dont le comité est saisi.

L'hon. M. Chevrier: Je tiens à vous signaler, monsieur le président, que le débat porte sur la Commission d'assurance-chômage, et qu'à mon humble avis la Commission a quelque chose à voir avec la commission consultative, qui est responsable de la caisse. On a eu bien des fois la permission de traiter du sujet dans des circonstances semblables, et la question ne devrait pas être écartée pour la simple raison que le ministre des Finances a déclaré qu'il s'agit d'un crédit d'ordre purement administratif. Nous sommes en droit de soutenir, je pense, que l'examen du crédit dont nous sommes saisis autorise le député de Welland à poser quelques questions. Il n'avait qu'à répondre à deux ou trois questions au sujet de la caisse et cela eût mis le point final à l'affaire.

L'hon. M. Fleming: Pour aborder cette question, le député de Welland devrait attendre que le budget principal de 1961-1962 soit devant le comité des subsides ou encore, et cela dépend précisément des points qu'il veut éclaircir, le projet de loi qui sera présenté ultérieurement pour modifier la loi sur l'assurance-chômage.

L'hon. M. Chevrier: Quel inconvénient peut-il y avoir à répondre aux questions...

L'hon. M. Fleming: Parce qu'elles ne se rattachent pas au crédit à l'étude, voilà la raison.

L'hon. M. Chevrier: Je ne suis pas de l'avis du ministre. De plus, celui-ci ne m'a pas laissé finir. Il m'a interrompu, à son accoutumée, avant que j'aie posé ma question. J'allais lui demander quel inconvénient il pouvait bien y avoir, vu que le crédit à l'étude porte sur la Commission d'assurance-chômage, à répondre à quelques questions touchant la caisse. Somme toute, la caisse n'est-elle pas rattachée à la Commission? Qu'il y ait beaucoup de chômage et la caisse va se dégarnir; dans le cas contraire, elle augmentera. Le comité a certes le droit en pareille occasion de savoir quelle est la situation de la caisse. C'est tout ce que demande le député.

M. Crestohl: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le poste demande une somme additionnelle. Quand le gouvernement demande un supplément de \$1,850,000, sûrement que le comité a le droit de s'informer à quelle fin. Que le ministre puisse ou non répondre, c'est une autre affaire, mais, pour